

**Objet : Commande publique – Attribution marché 2021-CAA-052 Location d'un véhicule 32 Tonnes, d'une benne et d'une grue avec ou sans lève-conteneur pour la collecte des déchets ménagers**

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Agglomération en date du 09 juillet 2020 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2020-148 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET pour les affaires ayant trait à la valorisation des déchets,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la location d'un véhicule 32 Tonnes, d'une benne et d'une grue avec ou sans lève-conteneur pour la collecte des déchets ménagers,

Vu la consultation engagée le 04 août 2021,

Vu le dossier présenté par le candidat et l'examen de l'offre,

### *Décide*

**Article 1 :** Le marché «2021-CAA-052 location d'un véhicule 32 Tonnes, d'une benne et d'une grue avec ou sans lève-conteneur pour la collecte des déchets ménagers », est confié à l'entreprise suivante :

**SUD LOCATION VOIRIE** – 24 Rue de l'industrie – ZA des playes – 83140 Six fours les plages, pour un montant de 36 885.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 25 Août 2021

Le Vice-Président en charge de  
la valorisation des déchets  
Frédéric BURNIER FRAMBORET

